

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 mars 1949

La séance est ouverte à onze heures.

### CHAMBRE DES COMMUNES

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE—ÉDITION QUOTIDIENNE  
DES "DÉBATS" DU 22 MARS—FÉLICITATIONS  
AUX IMPRIMEURS

**M. Jean-François Pouliot (Témiscouata):** Monsieur l'Orateur, en ma qualité de président du comité des débats de la Chambre des communes, je désire parler brièvement d'un sujet non contentieux, à savoir la publication des *Débats* d'hier, y compris le discours en entier du ministre des Finances et un long appendice. Chaque député a sur son bureau, ce matin, le texte anglais des *Débats*, sous forme de brochure, comprenant l'exposé budgétaire, sept tableaux, un appendice, cinquante-deux autres tableaux et onze pages pleines de tableaux supplémentaires détaillés.

Il me fait grandement plaisir de rendre un hommage spécial à l'imprimeur du Roi et à tout son personnel. Il arrive parfois que nous ayons à nous plaindre de certaines choses mais, cette fois-ci, le personnel de l'Imprimerie nationale mérite des éloges particuliers. Ce travail n'aurait pu être fait nulle part ailleurs qu'à l'imprimerie du *Times* de New-York, et cette remarque s'applique à toute l'Amérique du Nord. Je ne connais pas d'autre endroit où pareil travail aurait pu être exécuté aussi bien et avec autant de célérité. Je ne fais pas uniquement l'éloge des hauts fonctionnaires de l'Imprimerie,—ils le méritent,—mais aussi celui des humbles typographes et correcteurs d'épreuves. Je sais ce que c'est que d'imprimer des livres, mais un livre comme celui-ci, monsieur l'Orateur, est tout à l'honneur du personnel de l'Imprimerie nationale. J'espère que le ministre lui fera part de nos félicitations et l'encouragera à continuer un aussi beau travail.

**L'hon. Colin Gibson (secrétaire d'État):** Je remercie le député de Témiscouata (M. Pouliot) au nom de l'Imprimerie nationale d'avoir signalé à la Chambre le merveilleux travail accompli par le personnel de l'Imprimerie. Je me ferai un plaisir de lui communiquer la teneur de ces observations. Je me suis souvent dit que les députés ne se rendaient pas compte que le personnel de nuit de l'Imprimerie nationale est à son poste pendant des mois, de dix heures du soir à huit heures du matin, et travaille sous haute pression dans des circonstances difficiles. On prisera hautement le témoignage d'appréciation rendu à ces hommes.

**M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggar):** Il faudrait aussi tenir compte du splendide travail accompli par le personnel du hansom.

**M. J. T. Richard (Ottawa-Est):** Je désire m'associer aux observations faites par le représentant de Témiscouata. Nous devrions ajouter les traducteurs qui ont joué le rôle de héros inconnus dans la préparation d'un document historique de ce genre.

QUESTION DE PRIVILÈGE, M. DIEFENBAKER—  
PROPOS D'UN AVIS DE MOTION DE M. LACROIX  
—DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

**M. l'Orateur:** Je désire faire une mise au point à la suite des observations formulées par l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) qui a invoqué la question de privilège, comme on le voit au hansom du mardi 22 mars 1949, page 1795. Je signale à l'attention des députés le passage suivant:

Voici sur quoi porte ma question de privilège. Avez-vous, à titre d'Orateur de la Chambre, consenti à la modification de cette résolution? Ce changement a-t-il été soumis à la Chambre ou a-t-il eu lieu à la demande du Gouvernement?

Or, le vendredi 18 mars, l'honorable député de Québec-Montmorency (M. LaCroix) a donné avis du projet de résolution suivant:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait tâcher d'obtenir la coopération des provinces en vue de faire adopter par le Parlement une nouvelle Constitution pour le Canada et les Canadiens, qui serait un Statut du Canada, abrogeant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1946, et ayant comme conséquence de faire du Canada une nation véritablement souveraine et indépendante, une république distincte hors du Commonwealth britannique des nations, libre d'engagements économiques ou autres en temps de paix comme en temps de guerre.

Cet avis de motion a paru textuellement au *Feuilleton* du lundi 21 mars. Mais après avoir été modifié à la demande de l'honorable député, il paraît avec des changements notables au *Feuilleton* du mardi 22 mars. Le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a signalé que la résolution avait été modifiée de façon à se lire ainsi:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait tâcher d'obtenir le consentement des provinces en vue de faire adopter par le Parlement une nouvelle constitution pour le Canada et les Canadiens, qui serait un Statut du Canada, abrogeant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1946, et ayant comme conséquence de faire du Canada une nation véritablement souveraine et indépendante, une république distincte, libre d'engagements économiques ou autres à l'égard du Commonwealth britannique des nations en temps de paix comme en temps de guerre.

On s'est demandé si les changements étaient assez importants pour qu'ils ne pussent être